



# 10 Transition énergétique

## Mise en œuvre d'un réseau de recharge pour véhicules électriques Métropolis

### 1. Présentation de l'action

Après avoir consulté les Maires et au terme d'une procédure d'appel à initiatives privées (AIP) pour l'installation et l'exploitation d'une offre de recharge électrique à l'échelle de la Métropole du Grand Paris, le Conseil métropolitain du 15 mai 2020 a retenu l'offre « Métropolis ». Présentée par le groupement d'entreprises françaises composé de Spie CityNetworks, E-Totem et SIIT, l'offre propose un maillage pertinent, une robustesse économique ainsi que la plus grande lisibilité pour l'utilisateur. Cette offre se distingue également par l'incitation financière accordée aux communes, en particulier les 5 000 euros versés par place de stationnement mise à disposition.

La mise en place de ce réseau de bornes de recharge sur voirie publique, fondé sur des principes de continuité territoriale et d'égalité de traitement entre les communes de la Métropole, est essentielle pour répondre à la problématique de charge électrique à laquelle sont confrontés quotidiennement les habitants et les professionnels. Ce réseau a également pour objectif de rééquilibrer l'offre de recharge sur le périmètre métropolitain.

Interopérable avec les autres dispositifs déjà existants, Métropolis n'entraînera pas le moindre transfert de compétence et n'aura pas d'incidence financière pour les communes qui percevront, en revanche, des redevances d'occupation du domaine public. Le groupement autofinancera le service en totalité, en investissement comme en exploitation, et assumera seul le risque financier : aucune subvention ne sera demandée à la Métropole du Grand Paris ni aux communes.

L'offre prévoit le déploiement de **5 000 bornes de recharge** en accompagnement du programme national. Dans un premier temps, **3084 points de charge** (2 582 sur des emplacements Autolib' et 502 sur de nouveaux emplacements) seront installés, dont **252 points de charge rapide** (de 50 à 150 kW). Le réseau pourra être complété par un dispositif de bornes à la demande.

### 2. Modalités de déploiement

Le déploiement sur la commune ou le territoire intéressé s'effectue en quatre étapes :

1. Prise de contact auprès du groupement Métropolis : [communes@metropolis-recharge.fr](mailto:communes@metropolis-recharge.fr) ;
2. Présentation du projet de déploiement pour la commune et validation des emplacements ;
3. Signature de la convention tripartite d'occupation du domaine public ;
4. Déploiement des bornes en quelques semaines.

### 3. Dates-clés

- **Mai 2020** : lancement du projet
- **Juillet 2020** : ouverture d'une station pilote
- **À partir de l'été 2020** : déploiement des stations
- **Été 2022** : fin du déploiement
- **Jusqu'au 30 juin 2035** : exploitation du service par Métropolis

+ Plus d'information sur [www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)



### Contacts

- **Nicolas ROLLAND**  
• Directeur de l'Eau, de l'environnement et du climat  
• [nicolas.rolland@metropolegrandparis.fr](mailto:nicolas.rolland@metropolegrandparis.fr)
- **Maria SPENDEL**  
• Cheffe du service Développement durable  
• [maria.spendel@metropolegrandparis.fr](mailto:maria.spendel@metropolegrandparis.fr)